

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 20 (1929)

Artikel: Valais
Autor: Mangisch
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

teurs ; la revision du règlement des examens du baccalauréat ; la modification de certaines prescriptions de la loi sur la caisse de retraite des membres du corps enseignant dans les écoles primaires et secondaires publiques, en vue de sauvegarder à tout jamais le capital de garantie de cette institution, etc. Ajournons ces questions à l'année prochaine ; aussi bien, il est temps de nous souvenir que M. Jules Savary avait assigné à ses correspondants occasionnels, dans les cantons romands, un nombre déterminé de pages qu'il ne fallait pas dépasser. Soyons fidèle à cette recommandation, comme au souvenir du regretté et si compétent directeur de notre *Annuaire*. G.

Valais.

Enseignement primaire.

L'année 1928-29 a vu se dérouler les manifestations habituelles de notre vie scolaire. La première en date a été la *Conférence des Inspecteurs et de la Commission cantonale de l'enseignement primaire*, tenue à l'Hôtel du Gouvernement, à Sion, le 30 octobre 1928, avec un ordre du jour aussi substantiel que varié.

De tous les sujets traités, le plus intéressant fut celui de l'enseignement par l'image lumineuse, avec causerie de M. Rudhardt, de Genève, qui fit une démonstration des nouveaux appareils de projection, mis au point par les services techniques des principaux départements de l'instruction publique de la Suisse. On décida de faire confectionner des séries de films valaisans, que des maîtres spéciaux iront projeter dans les écoles, pour le plus grand plaisir des élèves, qui apprendront ainsi à connaître l'histoire, l'agriculture, le commerce, l'industrie de notre pays, ainsi que ses villes et ses villages, ses montagnes, ses châteaux, ses églises et ses chapelles, ses costumes et ses traditions. N'est-ce pas là de l'éducation nationale au meilleur sens du mot ?

D'autres communications portèrent sur les allocations familiales de cinq francs par enfant et par mois, sur l'utilisation des subventions fédérales et l'hygiène scolaire, à propos de laquelle on réclama une visite médicale approfondie de chaque enfant, à son entrée à l'école primaire.

On formula aussi des propositions en vue d'une *circulaire au corps enseignant et aux Commissions scolaires*, à qui il n'est pas inutile parfois de rappeler leurs devoirs. Cette lettre, publiée en décembre 1928, est pleine d'avis judicieux concernant le personnel et les rapports scolaires, l'enseignement proprement

dit, la discipline, les constructions, les réparations, le matériel, l'éducation et l'hygiène.

Il est spécifié que les branches secondaires (dessin, chant, gymnastique) ont leur pleine raison d'être, et qu'elles ne doivent pas être sacrifiées aux branches principales. Les autorités de surveillance ont l'obligation de s'assurer qu'on leur consacre le temps nécessaire. Puis, en raison de nos conditions d'enseignement et de notre scolarité réduite, il faut adapter les programmes à ce qui peut le mieux convenir à nos populations : en histoire, par exemple, on insistera sur les particularités nationales, sur nos coutumes et nos traditions. Dans les cours complémentaires, les maîtres ne doivent pas se borner à une répétition du programme primaire, mais ils doivent étendre ce programme selon les nécessités de la vie pratique et des conditions locales.

Un principe dominera l'enseignement du travail manuel : d'abord le nécessaire, ensuite l'utile et l'agréable en dernier lieu seulement. Les ouvrages ne seront pas donnés pour aider les mères de famille surchargées de travail, mais en vue de la meilleure formation possible des futures ménagères. L'institutrice, et non la mère, est juge de l'utilité de tel ou tel travail.

La circulaire règle aussi la question du cinéma. Toutes les représentations de ce genre sont absolument interdites aux élèves des cours primaires, à moins d'une autorisation spéciale et formelle de la Commission scolaire. Durant les heures de classe, ces représentations ne sont admises que si elles se rapportent au programme ; elles sont alors obligatoires et gratuites pour tous les élèves. Car il est intolérable qu'une classe entière soit consacrée à une séance, et qu'une partie des élèves dont les parents se refusent à payer l'entrée, restent inoccupés dans la rue.

De même, la pratique des sports sera maintenue dans des limites raisonnables ; elle ne doit pas être un but mais un moyen d'améliorer la santé physique et morale. Pour en combattre les abus, les autorités scolaires sont invitées : 1° à interdire dans les écoles, l'organisation de concours et la participation à ces derniers ; 2° à établir, pour les jours de classe et de congé, l'heure où les enfants doivent être à la maison, et celle où ils ont l'autorisation de sortir. D'une manière générale, il est expressément défendu aux élèves de faire partie de sociétés de chant, de musique, de gymnastique, etc., et d'en suivre les répétitions.

Le Département constate enfin que l'ordre et la propreté laissent encore à désirer dans certaines classes, et que parfois l'instruction l'emporte trop sur l'éducation. Une amélioration s'impose, le personnel enseignant est tenu d'apprendre aux élèves, non seulement la politesse, mais encore l'ordre et la propreté.

Et il faut surtout prêcher d'exemple, ce dont les inspecteurs auront à tenir compte dans l'attribution des notes annuelles. L'école doit aussi lutter contre la tuberculose, et vulgariser les règles d'hygiène; à cet effet, les instituteurs ont reçu des brochures appropriées, telles que *Lutte contre l'alcoolisme*, et *Sur le chemin de la santé*.

Le succès d'une circulaire dépend moins de l'intention, même excellente, qui l'inspire que de l'accueil que lui réservent ses destinataires, et de l'écho qu'elle éveille dans leur conscience professionnelle. Ils doivent la considérer comme un appel du chef, sur des points essentiels de la tâche commune, et regarder comme un devoir de s'y conformer fidèlement. Sinon, toute initiative est vaine, et tout progrès, impossible.

L'assemblée des inspecteurs et de la commission de l'enseignement primaire s'est aussi occupée du sujet à traiter dans les *Conférences régionales des instituteurs*, qui se succédèrent de janvier à mars 1929. Ce thème fut mis à l'étude: « Quelles sont les causes de faiblesse constatée dans la composition française et quels sont les moyens à employer pour parer à cet état de choses? » L'article 135 du règlement pour les écoles primaires, fait à chaque instituteur l'obligation de traiter par écrit le sujet fixé.

D'aucuns souhaiteraient la suppression de cette mesure, préférant au rôle actif que leur impose le règlement, le moindre effort d'entendre, une heure durant, l'exposé oral d'un conférencier. Ce serait dommage, car rien n'est plus fructueux que de fouiller soi-même un champ limité du savoir humain. Il faut pour cela faire appel à sa mémoire, à son expérience, au fruit de ses lectures. C'est donc une reprise de contact avec les choses de l'esprit, l'occasion d'un agréable commerce avec nos amis les livres, et un excellent exercice dans l'art d'écrire. Nos régents ont d'ailleurs prouvé la vérité de notre assertion, en présentant des travaux qui leur ont valu les éloges de leurs inspecteurs.

Mais quelles sont donc les causes de la faiblesse constatée dans la composition française? La Palisse dirait que puisque la faiblesse est constatée, c'est qu'elle existe. Ainsi, la question n'admet aucun débat préjudiciel sur la réalité d'un mal dont il s'agit de rechercher les causes. D'ailleurs la faiblesse n'est que relative, ressortant d'une comparaison avec les autres branches du programme, le calcul principalement. Mais elle est inquiétante chez certains élèves, comme en témoignent, aux examens d'émancipation, ces pauvres rédactions de six à huit lignes, répétant, sous des formes toujours incorrectes, des pensées sans consistance ni clarté! Ce serait d'autre part une erreur, et de plus

une injustice, de tenir l'école pour seule responsable d'une telle déficience. Dans ce domaine, comme dans l'œuvre totale de l'éducation, l'enfant est sujet à la triple influence de la famille, du monde et de l'école.

La composition est, dans la langue maternelle, l'exercice par excellence. Or cette langue est, par étymologie, la langue de la mère, celle que l'enfant apprend au sein de la famille, sur les genoux de son éducatrice naturelle. Le langage parlé précède le langage écrit, et ainsi, l'instituteur doit pouvoir tabler sur une connaissance pratique rudimentaire de la langue maternelle, chez l'enfant qui se présente pour la première fois à l'école. Mais qu'en est-il dans la réalité ? Dans nos communes rurales où le patois est l'idiome maternel de l'enfant, le français prend figure de langue étrangère. Qui donc songerait à proscrire le patois, ce parler savoureux et pittoresque, expression vivante de l'âme populaire ? Personne, certes. Toujours est-il que son influence continuera à s'exercer au détriment du français.

Dans les régions où le patois est inconnu, les conditions deviennent plus favorables à l'enseignement de la langue et de la composition françaises, mais il y faut encore compter avec l'influence de l'argot et celle de l'allemand, voisin funeste à la correction et à la pureté du langage.

D'autre part, la famille apparaît comme l'école initiale de l'enfant : les parents sont les vrais instructeurs du premier âge, en attendant de collaborer avec ce professionnel de l'enseignement qu'est le maître d'école. Mais combien rares sont les parents à même de tenir ce rôle ! Trop d'obstacles d'ailleurs s'y opposent : le souci du pain quotidien et le labeur écrasant. Et ainsi, il faut laisser en friche des champs que la curiosité enfantine aurait couverts de riches moissons. Que d'occasions perdues, même et surtout à la campagne, où l'enfant ne demanderait qu'à s'instruire au contact de la nature ! Souvent aussi les travaux à domicile pâtissent des conditions du milieu, d'un manque de surveillance ou de judicieuse intervention. Que faire ? L'action du maître ne saurait être impérative ni directe, la persuasion seule est de mise. Qu'il s'efforce d'obtenir des parents qu'ils parlent français à leurs enfants, qu'ils les surveillent dans leurs lectures, dans leurs travaux, dans l'emploi de leur temps et surtout qu'ils n'exigent pas leur aide au détriment de leurs études. Que, de son côté, l'autorité administrative intervienne pour fixer les heures de liberté et de sortie des écoliers. Et du moment que beaucoup atteignent l'âge de scolarité sans rien connaître du français, qu'une vigoureuse réaction se produise à l'école, et que le maître redouble d'activité à l'égard des plus jeunes élèves, les amenant

à réfléchir et à s'exprimer, au cours de nombreux entretiens familiaux et d'intéressantes leçons de choses.

Ne perdons pas de vue non plus l'influence du monde et du milieu social. Qui dit composition dit réflexion, observation, lecture, recueillement, travail. Or il est regrettable que notre milieu social, si riche en impressions visuelles, auditives, émotives même, au lieu de féconder puissamment la pensée, ne produise qu'une dissipation universelle dont l'écolier est une des premières victimes. Crise de la composition, crise du travail ; là gît le mal. Et l'école fera bien de ne pas glisser elle-même dans le ridicule abus des séances récréatives. Le sport, de son côté, a une part de responsabilité. L'élève est constamment distrait par la perspective de parties de luge, de ski, de football, etc. Il ne peut plus s'abstraire dans sa tâche, et insensiblement les plaisirs sportifs et mondains se substituent au travail consciencieux au point de compromettre le rendement général des études. Il appartient au maître de réagir avec vigueur et sévérité, en exigeant que tout travail insuffisant soit refait, afin que l'élève se rende compte qu'en bâclant ses tâches, il fait un mauvais calcul.

Cependant il arrive qu'avec des conditions extrinsèques identiques, les résultats varient sensiblement d'une école à l'autre. Il y a donc des causes intrinsèques de faiblesse, qui tiennent à la technique même de l'enseignement, et à la valeur du maître. Que chacun fasse donc son examen de conscience, et recherche en lui-même les causes de certaines défaillances, et les moyens d'y remédier.

Plus que tout autre, l'enseignement de la composition française exige du maître un labeur incessant qui, tout le long de la scolarité, va de la préparation éloignée à la préparation directe et à l'indispensable correction. Dans les écoles de tous les degrés, on tend parfois à retarder l'enseignement de la composition française, soit parce que les grands élèves réclament trop de temps, soit parce que les petits exigent trop de peine. On perd de vue parfois que la langue maternelle est le point de convergence de tout l'enseignement, que toutes les branches peuvent concourir au vocabulaire, à l'orthographe, aux idées et à leur expression. Les exercices d'élocution sont-ils assez cultivés ? Sait-on tirer tout le parti désirable des leçons de choses, des entretiens sur des objets ou des scènes familiales, des exercices de mémorisation, des lectures, des nombreuses récitations ? L'école est-elle vraiment active ? Exige-t-on des réponses correctes et complètes ? Recourt-on suffisamment à l'analyse grammaticale qui, en montrant la nature et la fonction des mots, apprend à les écrire correctement ?

L'art de l'instituteur éclate dans le choix des sujets qui s'énonceront sous une forme concrète, sans exclure toutefois les thèmes moraux, comme le récit d'un acte déterminé de dévouement, de probité, de courage. Il s'affirme de même dans le travail d'invention et de disposition. Puisqu'on est maître dans la mesure où l'on est bon interrogateur, c'est le moment de faire appel aux connaissances diverses de l'élève et de provoquer des réponses qui viendront se classer tout naturellement dans le plan de la composition. C'est l'occasion surtout de mettre en jeu la faculté d'observation de l'enfant, de lui apprendre à utiliser les cinq sens, ainsi que sa puissance d'aimer et de sentir. S'il s'agit, par exemple, de la description d'un arbre, le maître interrogera sur sa situation, sa forme, sa dimension, sa couleur, ses mouvements, les bruits qui en résultent, le parfum de ses fleurs, le goût, l'aspect et l'odeur de ses fruits. Puis on s'enquerra des sentiments que cet arbre éveille dans notre cœur.

Enfin la faiblesse de la composition vient, trop souvent, hélas ! des corrections insuffisantes, mal faites ou non faites. N'oublions pas que l'enfant a droit au contrôle, et à un contrôle sérieux. Que ce soit-là une besogne fastidieuse, personne ne le conteste, mais à ce prix seulement la composition française portera ses fruits.

Laissant à leurs collègues masculins la tâche d'approfondir le grave problème que nous venons d'ébaucher, les *institutrices du Valais romand* inscrivent la question du chant à l'ordre du jour de leur assemblée générale du 4 avril 1929. M. le professeur Bovet en donne un exposé — parlé et chanté — plein de verve et d'humour. Il recommande de remettre en honneur les vieilles chansons de nos grand'mères, si belles, si expressives en leur touchante naïveté, nous dit l'« Ecole primaire ». Il exhorte à chanter la famille, la religion et surtout à ne pas préteriter cette branche si importante de l'enseignement. Le chant est un stimulant au travail, il forme le cœur, il favorise l'optimisme, il est un moyen d'entretenir la vie de famille. A ce point de vue, le conférencier recommande surtout le chant aux jeunes filles à qui revient la tâche de charmer le foyer et d'y retenir ceux qui lui sont chers. La création d'une *Chorale d'institutrices*, décidée séance tenante, fut la conclusion logique et pratique de la captivante causerie de M. Bovet. Les exercices ou réunions de ce nouveau groupement ont commencé en septembre 1929, dans les trois arrondissements créés à cet effet : Sion, Martigny et St-Maurice.

Mais voici un autre sujet de joie pour les amis de l'art vocal : l'apparition du nouveau *Manuel de chant : Valaisans, chantons !* A lui seul, ce titre est une vibration poétique. Eh ! oui, chantons

puisque tout chante autour de nous, depuis l'oiseau préludant aux gloires de l'aurore jusqu'à l'insecte qui bourdonne dans l'herbe odorante, depuis le torrent qui mugit comme un orgue au fond de la gorge profonde jusqu'à la source au glouglou cristallin, depuis le chevrier des éboulis jusqu'aux moissonneurs et aux vendangeurs célébrant leurs richesses sur le coteau doré... N'allons donc point nous soustraire à l'universelle harmonie : Valaisans, chantons ! Et vous surtout, chantez, petits écoliers de la vallée par excellence, qui descend, ramifiant son sillon, du glacier toujours blanc au lac toujours bleu !

Le chant d'ailleurs offre de précieux avantages, rappelés fort à propos dans l'introduction du nouveau manuel. C'est d'abord au point de vue de la discipline et du travail scolaire, car on ne travaille bien que dans la joie ; puis au point de vue physique, puisqu'il assouplit l'organe vocal, affine le sens de l'ouïe et fortifie les poumons. Au point de vue intellectuel, il développe chez l'enfant le goût du beau et éveille en lui des idées saines et généreuses. Enfin, au point de vue moral, il tend à faire aimer la vie, à exprimer la douce intimité du foyer, les joies du travail, à exalter dans les cœurs les sentiments religieux et patriotiques. Mais, poursuit l'auteur, il ne suffira pas au personnel enseignant de faire chanter même souvent, il faudra obtenir une bonne exécution du chant et pour cela cultiver la voix. Les principaux défauts à corriger sont la dureté et la rudesse dans l'émission des sons. Ils résultent de la force avec laquelle l'enfant crie au lieu de chanter, du peu d'ouverture de la bouche, de la mauvaise tenue de la langue, de la position défectueuse du corps, de l'emploi de la voix de poitrine au lieu de celle de tête dans les sons aigus. Il faudra veiller spécialement à une articulation nette et franche, car un chant dont on ne saisit pas les paroles perd la moitié de son charme. On exigera aussi l'observation des nuances appliquées aux mélodies pour mieux indiquer les sentiments qu'elles doivent exprimer.

« On ne doit verser que des choses exquisés dans le réservoir si petit et si précieux qu'est le cerveau de l'enfant. » Cette pensée a présidé au choix des 152 morceaux contenus dans le nouveau manuel, où l'on rencontre, à côté de productions récentes, les « joyaux impérissables » du folklore valaisan, ainsi que ces vieilles mélodies populaires, à l'ouïe desquelles le regard s'embrume et l'âme sent passer comme la caresse d'une mélancolie très douce...

En dotant l'école valaisanne d'un tel instrument de travail, M. le professeur G. Haenni et la Commission dont il fut l'âme et le président, se sont acquis un titre durable à la reconnaissance des élèves et des maîtres.

Les instituteurs doivent aussi de la gratitude à l'*Union du personnel enseignant* pour sa vigoureuse campagne en faveur de l'amélioration de la situation matérielle de ses membres. Les nouveaux articles parus dans l'*Ecole primaire* témoignent d'une résolution énergique à surmonter toutes les difficultés. La réforme de la loi scolaire a été discutée dans des assemblées de district, tenues à Monthey, à St-Maurice, à Martigny-Ville, au Châble, à Orsières et à Sion. On a envisagé les modifications suivantes : 1° les traitements seraient entièrement à la charge de l'Etat ; 2° la scolarité serait annuelle et l'époque des vacances laissée au choix des commissions scolaires ; 3° l'Etat nommerait le personnel enseignant, les candidats étant proposés par la commune sur préavis de la Commission scolaire. Le projet de revision, une fois arrêté par le Comité central, sera proposé à la Société valaisanne d'éducation, à la Société féminine, aux instituteurs du Haut, puis soumis au Département de l'Instruction publique qui ne manquera pas d'en saisir le Corps des inspecteurs et la Commission cantonale. Il est incontestable qu'au point de vue matériel et financier, nous avons encore d'énormes progrès à réaliser, puisque, d'après une statistique officielle, notre canton serait celui qui dépense le moins par élève primaire et qui verse à son personnel enseignant les traitements les plus modestes.

A part la modicité des ressources, d'autres facteurs viennent encore abrégier notre scolarité déjà si réduite, notamment l'*école nomade*, qui existe dans maintes régions du Valais, et qui a fait l'objet d'une relation très intéressante de M. D. à la *Liberté* de Fribourg. « Chez nous, dit M. D., l'école nomade est vraiment l'école ambulante. Elle se déplace avec les familles, et même avec le pasteur de la paroisse souvent, pour aller habiter d'autres localités. C'est une vraie migration. Des jeunes gens chassent devant eux les troupeaux bovin, caprin ou porcin. Des mulets bâtés transportent les objets les plus hétéroclites, les ustensiles de ménage ou de fromagerie : chaudières ventruées, baquets et barattes. Ici des mioches sont à demi enfouis dans les sacs de cuir qui ballottent de chaque côté des montures ; là des vieillards ont pris place sur une « chargosse », sorte de char-traîneau. Les femmes forment des groupes multicolores, les enfants en âge de marche trottinent et les hommes devisent ou gesticulent en marchant. Tableau des plus pittoresques !

» Une notable partie des familles de la vallée d'Anniviers se transporte à Sierre ou dans les faubourgs immédiats de Muraz, Glarey, etc. Cette première migration a lieu dans le mois de novembre, donc deux semaines environ après l'ouverture du cours scolaire ; une trentaine de jours après, ces mêmes familles reprennent

le chemin de la vallée pour revenir en plaine pendant le même laps de temps au mois de mars.

» Ce sont les écoles de St-Luc et de St-Jean, ainsi que celles de Chandolin et de Fang, qui séjournent le plus de temps à Sierre. Elles y demeurent plus de trois semaines en novembre et plus de cinq semaines en mars et avril pour les travaux des vignes et des jardins. Les écoles d'Ayer sont dans une situation spéciale. Elles « perdent » une partie de leurs élèves qui vont former une école temporaire à Zinal, de la mi-décembre à la fin de janvier. Au mois de mars, une de ces écoles se transporte à Sierre pour la durée de quatre à cinq semaines. Au retour, il ne reste plus à ces enfants qu'un petit mois pour se ressaisir et donner la mesure de leurs forces scolaires.

» Les écoles de Grimentz et de Pinsec ne déménagent pas en novembre. Elles vont seulement passer le mois de mars à Sierre, et reprennent la route de la vallée dans les premiers jours d'avril. Plus heureuses, les deux écoles de Vissoie, l'école de Mission et celle de Mayoux ne voyagent pas.

» Mais il n'y a pas que les Anniviards qui soient périodiquement en migration. Les écoles de la contrée Lens-Montana, qui comprend aussi les communes de Chermignon, Icogne, Randogne, Mollens, Venthône, Veyras et Miège, sont en partie nomades, à savoir celles de Lens, Chermignon, Montana-Village, Randogne et Mollens. En effet, les élèves de Lens font deux séjours d'un mois en novembre et en mars, dans les hameaux de Vas et de Flanthey. Ceux de Chermignon supérieur s'en vont à Olon, et ceux de Montaná à Corin.

» Les élèves de Randogne et de Mollens émigrent partiellement à Loc pendant la durée du mois de mars. Il reste cependant une école dans chacun de ces deux villages. La plaine elle-même n'échappe pas complètement à cette loi de pérégrination. Deux écoles de Chalais et de Réchy vont passer les mois de décembre et de janvier à Vercorin, charmant village assis à l'entrée ouest du val d'Anniviers. La commune de Grône a cinq écoles primaires dont trois sont à demeure en plaine, tandis qu'une classe des hameaux supérieurs se transporte tour à tour à Loye et à Erdesson, selon l'affluence de la population. La cinquième école temporaire s'ouvre pour la durée de deux mois à Loye. »

Ces migrations scolaires sont des plus curieuses, mais elles ne sont pas les seules, car il existe encore des écoles nomades dans les districts d'Hérens et de Monthey, à Nax-Vernamiège et à Troistorrents-Morgins.

D'autre part les conditions topographiques du pays, les difficultés de communication, l'éloignement des écoles de la montagne,

les longs hivers des hautes régions, la clôture simultanée de la plupart des écoles rurales, tout cela exige le fonctionnement d'un corps inspectoral très nombreux, composé actuellement de dix-sept membres. Il y a un inspecteur scolaire dans chacun des districts de Conches, Rarogne-Oriental, Brigue, Rarogne-Occidental, Loèche, Hérens, Sion, Conthey, Martigny, St-Maurice et Monthey. Les districts suivants possèdent deux inspecteurs : Viège, un pour la vallée et un pour le reste de l'arrondissement ; Sierre, un pour la rive droite du Rhône, et un deuxième pour la rive gauche ; Entremont, un pour la vallée de Bagnes, et un pour le reste du district.

En dépit de tant de difficultés et d'obstacles matériels, notre enseignement primaire donne des résultats fort satisfaisants, dus au dévouement de la plupart des maîtres, au caractère sérieux des populations montagnardes, enfin aux moyens d'émulation mis en jeu par le Département de l'Instruction publique. L'un des plus efficaces est sans doute l'*examen cantonal annuel*. En 1927-28 la direction de ces épreuves avait été confiée aux commissions scolaires locales, mais, en évitation des inconvénients constatés, et afin de travailler sur des bases uniformes, le Département a chargé les inspecteurs de la présidence des examens de 1929.

Ils ont eu lieu les 8, 9, 10, 15, 16 et 17 avril, seulement dans six ou sept écoles de chaque district, dont le choix fut fixé au dernier moment, afin de tenir tout le monde en haleine par la perspective d'un contrôle toujours possible. Ils ont été faits plutôt dans les écoles où tous les degrés étaient réunis, avec une matière différente pour chaque jour, et exclusivement dans les divisions supérieures et moyennes. L'examen écrit comprenait, comme précédemment, une composition française, des problèmes et une dictée orthographique, pour l'appréciation de laquelle on adopta l'échelle suivante : 0 faute, 10 points ; $\frac{1}{2}$ et 1 faute, 9 points ; 1 $\frac{1}{2}$ et 2 fautes, 8 points ; 2 $\frac{1}{2}$ et 3 fautes, 7 points et ainsi de suite. Inutile de dire que les 10 points furent rares ! L'examen oral a porté, au degré supérieur, sur la géographie du Valais et la lecture, et au degré moyen sur la religion et la grammaire. Les commissions scolaires et les inspecteurs se sont plu à souligner les heureux résultats de l'examen cantonal réorganisé.

Si, au gré de certains pédagogues, les examens et les inspections deviennent trop nombreux, il faut reconnaître que le Département s'efforce de mener de pair le développement de la formation professionnelle des maîtres d'école. L'année 1929 marque à cet égard un double progrès : la *revision du règlement des Ecoles normales*, encore en chantier, et la création des *cours de répétition* pour les aspirants au brevet de capacité. Ces cours se sont

tenus à Châteauneuf et à Sion, du 15 mai au 15 juin, avec un programme harmonieusement conçu prévoyant, à côté des branches classiques, des conférences sur des sujets d'intérêt général ou pratique, tels que les impôts, les assurances, la comptabilité, etc., et, chez les institutrices, l'introduction aux questions sociales et la situation juridique de la femme. Les jeunes maîtresses surtout furent enchantées de leur séjour à l'École normale, où rév. Mère Ignace leur prodigua toutes les ressources de son inépuisable sollicitude.

Signalons enfin, dans le domaine de l'initiative privée, l'organisation d'une *Exposition d'hygiène infantile et sociale*, ouverte au Casino de Sion du 23 mars au 7 avril 1929, pour lutter contre l'alcoolisme et la tuberculose, ces deux destructeurs des énergies nationales, unis d'ailleurs par une étroite parenté. Le matériel exposé — impressionnant ensemble de tableaux, de statistiques, de graphiques et de scènes dramatisées — a été vu par de nombreuses écoles, conformément aux vœux des promoteurs de cette utile manifestation, qui fut encore rehaussée par une série de conférences sur des sujets de brûlante actualité.

Enseignement secondaire.

Comme nous l'avons dit à une autre occasion, l'année scolaire 1928-29 aura marqué dans notre canton, une véritable croisade en faveur de la composition française. Toujours soucieux du progrès de nos études secondaires, le *Conseil de l'Instruction publique* prescrit qu'une rédaction soit imposée, le 24 janvier, dans toutes les classes des collèges cantonaux. Le choix des sujets et la correction des copies sont confiés aux professeurs. Il en résulte un volumineux dossier, soumis à M. le Dr Léon Meyer, vice-président du Conseil et promoteur, sans doute, de cette féconde initiative. De son rapport, très suggestif, découlent les conclusions suivantes : 1° « Il n'est pas absolument prouvé qu'il y ait une baisse générale dans la formation française des étudiants. Il faut se garder, ici, de trop mépriser son temps : on devient si facilement le *laudator temporis acti* ». 2° « Il est cependant incontestable qu'il y a une baisse de l'orthographe. » « — A quoi tient cette lacune, se demande M. le recteur Evéquoz dans le compte rendu annuel du *Collège de Sion* ? Les causes en sont multiples ; qu'on nous permette de signaler particulièrement : le manque d'esprit d'observation chez l'étudiant, conséquence fatale de l'habitude funeste de tout faire « en vitesse » ; le désarroi des enfants et des maîtres devant certaines grammaires françaises et certaines méthodes mal appliquées ; l'abus des lectures sportives

combiné avec l'insuffisance des lectures sérieuses. Ce point nous paraît le plus grave : on lit très peu, et quand on lit, on le fait sans discernement, on dévore n'importe quoi ; d'où anarchie intellectuelle et grammaticale. »

Mais, d'où peut bien provenir cette habitude de tout faire en vitesse, si ce n'est, partiellement du moins, de cette soif de jouissances qui caractérise la société contemporaine ? Les causes de dissipation foisonnent actuellement, et la pire de toutes, c'est le cinéma public dont la fréquentation est d'ailleurs rigoureusement interdite aux étudiants. Par décision du 25 avril 1929, la Commission scolaire de la ville de Sion a étendu cette défense aux élèves de toutes les écoles secondaires. On ne peut qu'applaudir à pareille mesure, si l'on songe à l'influence néfaste que le cinéma exerce sur la jeunesse. « Il peuple l'imagination très vive de l'adolescent d'images sensuelles, la plupart du temps malsaines. Ces images constituent un aliment de choix pour ses rêveries ; puissamment motrices, elles sont une abondante et dangereuse source de tentations. A son insu, elles forment sa mentalité et lui faussent la vraie notion des choses. Le cinéma, en outre, développe d'une manière exagérée, la sensibilité de l'enfant, affaiblit sa volonté, annihile sa personnalité. Est-ce bien là un moyen pour préparer l'étudiant aux luttes de la vie ? » (Rapport du Collège de Sion.)

« Préparer aux luttes de la vie » doit être le but de l'éducation, comme en témoignent encore ces lignes, pleines de vérité et de bon sens, que nous extrayons du rapport de la *Direction des Ecoles sédunoises féminines* : « L'affection bien comprise prépare l'enfant pour la vie qui ne le ménagera pas, elle l'arme pour conquérir le ciel ; elle lui donne une volonté résolue, énergique, du caractère. Il ne faut faire aux enfants nulle peine, même légère. C'est la romance qui le dit, mais la romance est menteuse, et malheur aux enfants à qui des parents insensés s'ingénient à l'appliquer à la lettre. L'avenir de tout homme ne peut se fonder solide, grand, méritoire, que sur l'effort et la souffrance. Virilisons l'éducation !... »

S'inspirant d'un idéal si élevé, nos éducateurs méritent la confiance de la population qui la leur accorde largement. Chaque année voit augmenter la clientèle de nos écoles secondaires. Il ressort d'une statistique récente que les trois collèges cantonaux ont été fréquentés par 687 étudiants, contre 640 en 1926-27 et 627 en 1919-20, et que le nombre total des élèves de nos établissements secondaires s'élève aujourd'hui à un millier, soit exactement 986. Ce qui ne signifie pas que toute l'élite studieuse se destine aux carrières libérales ; nombreux sont les jeunes gens

qui se vouent au commerce, à l'industrie, aux arts et métiers, à l'agriculture et à l'hôtellerie. La preuve en ressort évidente, de la comparaison des chiffres ci-dessus avec la statistique des examens de maturité, accusant en 1929, pour l'ensemble du canton, le chiffre très raisonnable de 36 bacheliers. Le Collège de Sion a présenté 13 candidats, dont 5 pour la maturité littéraire, 3 pour la maturité scientifique, et 5 pour le diplôme commercial. On a compté également 13 candidats à St-Maurice, et 10 à Brigue. Autant de présentés, autant de reçus, point d'insuccès. Six élèves obtiennent un diplôme du 1^{er} degré : 3 à Sion, 2 à Brigue et 1 à St-Maurice. D'autre part, 40 candidats sur 45 subissent avec succès la « petite maturité » soit l'examen de promotion après la 4^e classe littéraire (syntaxe). Cette quintuple élimination démontre, une fois de plus, la réelle utilité de cette épreuve, introduite il y a quelques années seulement.

Il n'y a, du reste, aucune innovation à signaler, sauf la transformation en école commerciale, de l'*Ecole industrielle du district de Sierre*. Ce changement est motivé comme suit, dans le rapport annuel de ladite école : « L'école industrielle inférieure ne répond pas assez aux besoins de notre population ; ses programmes demandent à être complétés par de longues années d'études pour aboutir au diplôme d'ingénieur ou de technicien et partant ne peuvent profiter pleinement qu'au petit nombre. L'école de commerce, au contraire, avec un cycle de trois ans seulement, offre l'avantage de pourvoir les jeunes gens d'un diplôme leur permettant de se présenter dans les banques, les maisons de commerce et les bureaux de la grande industrie. » Nous nous bornons à signaler le fait et à citer, à titre documentaire, l'explication qu'en donnent les intéressés.

De son côté, l'*Ecole commerciale des filles du district de Sierre* annonce pour la prochaine année scolaire, l'adjonction d'une école moyenne ou secondaire à deux divisions, correspondant à deux années d'études, et qui servira de raccordement entre l'école primaire et l'école de commerce. Notre canton possède aujourd'hui six écoles de commerce, dont trois pour jeunes filles, (Sion, Brigue, Sierre) et trois pour jeunes gens (Sion, St-Maurice, Sierre).

Le *Collège de Bagnes*, vient aussi d'organiser définitivement ses cours. Le Conseil communal, en mettant une nouvelle salle à disposition, a permis l'ouverture de la 3^e classe industrielle et du second cours littéraire. L'effectif a augmenté de 26 élèves, ce qui porte le total à 86 dont 12 étrangers à la commune. Le rapport annuel ajoute qu'une attention particulière a été accordée à la pureté d'élocution ; que le dessin, le chant et la gymnastique

s'organisent pour le mieux, et que les élèves ont été initiés aux questions sociales.

Certes, il est bon qu'à côté des études proprement dites, les élèves aient l'occasion d'entendre quelques conférences, comme ce fut le cas au *Collège de St-Maurice*, où parlèrent MM. Serge Barrault, Gonzague de Reynold, Maxime Reymond et d'autres personnalités. Le *Collège de Brigue* a fait preuve aussi d'une belle vitalité : sa section d'étudiants suisses a fourni une série d'études sur le cardinal Schiner, telles que « la vie de Schiner », « Schiner, prince temporel », « Schiner contre Supersaxo », « Schiner prince de l'Eglise », « le caractère de Schiner ». On cultiva de même la légende populaire, et l'art se manifesta en de belles productions musicales et théâtrales.

Enseignement ménager et agricole.

La famille, de nos jours, est exposée à tant de causes de dissolution, que ce n'est pas trop des efforts de tous les honnêtes gens pour sauver ce fondement, gravement menacé, de notre édifice social.

Il importe donc de faire de chaque foyer un asile de paix, d'aisance et de bonheur. Aussi, l'*enseignement ménager* qui tend à ce but, mérite la sollicitude des pouvoirs publics et la reconnaissance de la population. Le rapport de gestion du Département se plaît, d'ailleurs, à rendre hommage à nos maîtresses qui sont « à la hauteur de leur tâche, et se donnent beaucoup de peine pour développer le plus possible les jeunes ménagères. Dans toutes les branches, l'enseignement répond aux besoins de la population. Les travaux pratiques : cuisine, repassage, couture, coupe, confection et raccommodage parlent tous en faveur des maîtresses intelligentes et infatigables. Les travaux écrits sont également bien dirigés, les élèves aiment le travail, les résultats obtenus sont bons sous tous les rapports. »

De même, l'*enseignement agricole* est appelé à rendre au pays des services signalés. A teneur de la loi du 17 mai 1919, il doit être donné non seulement dans les écoles spéciales de Châteauneuf et de Viège, mais dans les écoles primaire et les cours complémentaires. Châteauneuf prend un tel essor qu'il faut songer déjà à l'agrandissement de plusieurs locaux. De 69 en 1924-25, le nombre des élèves a passé à 89 en 1928-29, et tout fait prévoir une progression constante. C'est que la formation professionnelle de l'agriculteur est plus que jamais à l'ordre du jour. M. le directeur Luisier a insisté sur ce point, lors de la clôture des cours d'hiver, le 27 mars 1929. « Le pays, a-t-il dit, a besoin, plus que jamais,

d'hommes qualifiés parce que la concurrence agricole est devenue si intense que seuls des progrès techniques importants nous permettent de lutter avec efficacité et de tenir notre rang. Les anciennes méthodes, basées principalement sur la production en vue de l'entretien du ménage deviennent absolument insuffisantes. »

Rien ne contribuera mieux à la diffusion de l'enseignement agricole que le nouveau *Manuel d'agriculture*, publié par les professeurs de Châteauneuf, sous la forme d'un beau volume, fort de plus de cinq cents pages. L'éditeur en est le Département de l'Instruction publique qui le dédie « aux élèves des classes supérieures de nos écoles primaires, à qui il fournira ample matière d'intéressantes leçons, aux jeunes gens de nos cours complémentaires, qui doivent en bénéficier dans une large mesure, et à tous les Valaisans au cœur de qui brûle un profond amour pour notre bonne terre natale ». Contenant la quintessence de tout ce qu'il faut connaître en agriculture, ce livre deviendra le *vademecum* du cultivateur valaisan.

Après une introduction de M. le directeur Luisier sur la nécessité, l'organisation et l'historique de l'enseignement agricole en Valais, les chapitres se succèdent pleins de vie et d'intérêt. La botanique et la zoologie, traitées par M. le professeur Mariétan, constituent, en une trentaine de pages, un résumé d'histoire naturelle des plus captivants, qui se termine fort à propos par un vibrant appel pour la protection de la nature. Puis viennent les parties spéciales : la bactériologie agricole, par MM. Luisier et Stöckli ; l'étude du sol, par MM. Stöckli et Dr Wuilloud ; les engrais, par le Dr Wuilloud ; la culture potagère, par M. Neury ; les cultures spéciales, par M. Rézert ; l'arboriculture fruitière, par M. Pellouchoud ; la viticulture, par le Dr Wuilloud ; la sylviculture, par M. A. de Werra ; l'amélioration du bétail, par M. J. Chardonnens ; la zootechnie générale et l'élevage bovin, par M. Luisier ; l'élevage du petit bétail, par M. Chardonnens ; l'aviculture, par M. Stöckli ; l'industrie laitière, par M. Chardonnens ; le génie rural, par MM. Luisier et Schyder ; l'économie rurale par M. Luisier. Tous ces chapitres sont écrits dans un style simple, clair et précis, comme il convient à un manuel scolaire, et illustrés avec une richesse et une variété surprenantes. De magnifiques clichés montrent les travaux pratiques des élèves de Châteauneuf, d'autres nous font admirer les vergers et les vignobles sédunois ou les hauts pâturages de nos belles montagnes. Authentiquement valaisan, ce livre sera accueilli avec joie dans tous les foyers, où il deviendra l'ami et le conseiller de chaque jour, pour le plus grand bien de notre économie nationale.

D^r MANGISH.